

DE_2025_016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLAIGNAN-PRIGNAC

Le trente et un mars deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 00, en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie de BLAIGNAN sous la Présidence de Monsieur Alexandre PIERRARD, Maire de la commune de BLAIGNAN-PRIGNAC

Date des convocations : 12 mars 2025

Étaient présents : Alexandre PIERRARD, Brigitte BOSQ BOUSQUET, Daniel COURRIAN, Véronique COURRIAN, Sabine FAUCHEY, Frédéric BROUSSEAU, Cécile BAILLON, Elodie ROLLAND, Grégory DUPA, Romain NOYEZ

Pouvoirs : Jean-Yves MERLET représenté par Brigitte BOSQ BOUSQUET

Étaient excusés : Chantal GUEGUEN, Paul SALLES, Lucile FREVILLE

Secrétaire de séance : Brigitte BOSQ BOUSQUET

Création d'un marché hebdomadaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-2 relatif aux pouvoirs de police du Maire, et L 2224-18 relatif aux halles et marchés publics ;

Vu l'article L 2331-3 relatif aux recettes de la section de fonctionnement du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la consultation des organisations professionnelles intéressées en date du 27 février 2025

La commune de Blaignan-Prignac souhaite organiser un marché hebdomadaire sur la place du pôle touristique, pour répondre à une demande de la population et aux souhaits de commerçants non sédentaire. Ce marché, dont l'offre sera alimentaire et non alimentaire, se tiendra avec une fréquence hebdomadaire **le vendredi de 15h à 19h**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise la création d'un marché communal hebdomadaire sur la place du pôle touristique le vendredi de 15h à 19h
- Autorise Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous documents correspondants

Ont voté 11

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

La Secrétaire de Séance
Brigitte BOSQ BOUSQUET



Le Président
Alexandre PIERRARD

